

AVIS PUBLIC Dérogation Mineure

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal tenue au 364 rue Saint-Joseph, à la salle La Chapelle, le 2 décembre 2024 à 19h00, à Laurier-Station. Au cours de cette séance, le conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande formulée pour le lot 5 369 201-P (lot projeté 6 660 025, localisé au 135 rue du Tilleul

La demande a pour but de permettre une dérogation au règlement de zonage 02-17 actuellement en vigueur, afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée avec une marge de recul arrière à 7,75 mètres au lieu de 9 mètres tel que prescrit.

Donné à Laurier-Station, ce 11e jour de novembre 2024

Stéphane Dion Directeur général, greffier-trésorier